

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Profils régionaux du co-brevetage

Le pourcentage de demandes de brevets issues d'une région avec des co-inventeurs d'une autre région, qu'elle soit ou non dans le même pays, est un indicateur du niveau de coopération d'innovation entre les deux régions.

Dans les pays membres de l'OCDE, plus de 70 % des demandes de brevet émanent de plusieurs inventeurs. La part du co-brevetage dans le total des demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) peut être élevée pour les pays qui sont gros producteurs de brevets (comme le Japon et les États-Unis), les petites économies (comme l'Islande et l'Estonie) et les économies émergentes (Inde) (graphique 2.51).

La propension à co-breveter avec des co-inventeurs de la même région TL3 est plus élevée (moyenne 49 %) qu'avec des co-inventeurs d'autres régions du même pays (moyenne 34 %) ou d'autres pays (moyenne 17 %). Le Japon, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande se distinguent par la plus forte propension au co-brevetage à l'intérieur d'une même région. La Corée, le Japon, les États-Unis et l'Allemagne ont tendance à co-breveter

à l'intérieur de leurs frontières et ont la plus faible propension à co-breveter avec des co-inventeurs situés à l'étranger. À l'inverse, la République slovaque, le Mexique, la Grèce et la Turquie – où l'intensité en brevets est moins forte – semblent plus enclins à la coopération internationale qu'à la coopération nationale (graphique 2.52).

Au sein des 40 régions présentant le plus grand nombre de demandes de brevet, différents profils de collaboration apparaissent. Les régions les plus actives en matière de brevets, comme la Région flamande (Belgique), l'Ontario (Canada), l'Est-Anglie (Royaume-Uni) et l'Ouest des Pays-Bas, se caractérisent par une forte proportion de collaborations et sont relativement plus connectées avec des centres étrangers. Dans des pays asiatiques, les régions les mieux classées montrent en général une plus faible propension à collaborer avec des régions étrangères, hormis Shanghai et Beijing. Les états des États-Unis montrent une proportion relativement faible de collaborations internationales mais cette part est en augmentation par rapport aux valeurs de 1995-97 (graphique 2.53).

Définition

Le brevet confère un droit exclusif sur une invention, qui est un produit ou un procédé susceptible d'application industrielle offrant, en règle générale, une nouvelle manière de faire quelque chose ou apportant une nouvelle solution technique à un problème (« activité inventive »). Le brevet garantit à son titulaire la protection de l'invention. Cette protection est octroyée pour une durée limitée, qui est généralement de 20 ans.

Les données correspondent à l'ensemble des demandes de brevets déposées au titre du Traité de coopération sur les brevets (PCT).

Les documents de brevets contiennent des informations sur les inventeurs (lieu de l'invention) et les demandeurs (titulaires), ainsi que leur adresse et pays de résidence. Les brevets sont recensés d'après la région de résidence de l'inventeur et selon une méthode de comptage fractionnaire. Si deux inventeurs ou plus figurent sur le document de brevet, le brevet est considéré comme un a co-brevet.

Les co-inventeurs étrangers sont comptabilisés d'après le nombre d'inventeurs en jeu qui résident/ travaillent dans une région en dehors des frontières nationales.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

Moyenne 2008-10.

Régions TL3, régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde.

Informations complémentaires

OCDE (2009), *Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056466-fr>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

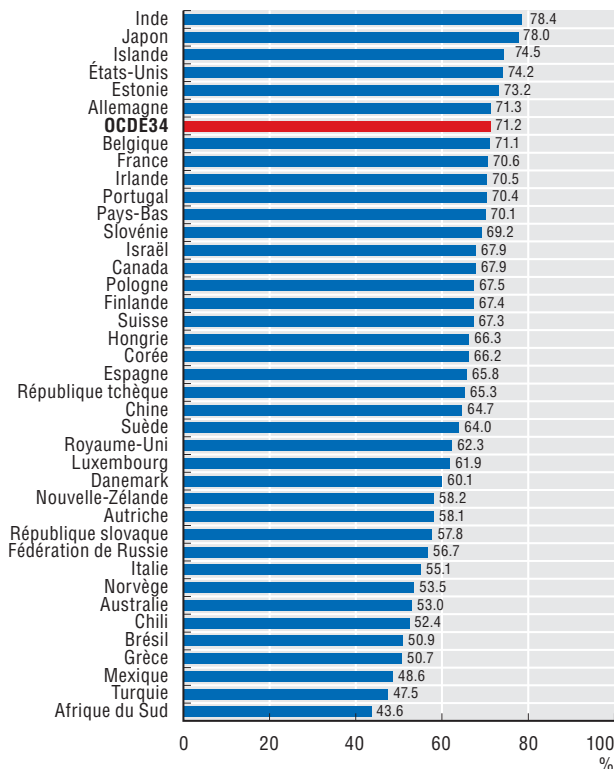
2.53 : Régions TL2 ; augmentation ou diminution moyenne 2008-10 par rapport à la moyenne 1995-97. Les axes X et Y sont centrés autour de la médiane des régions.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

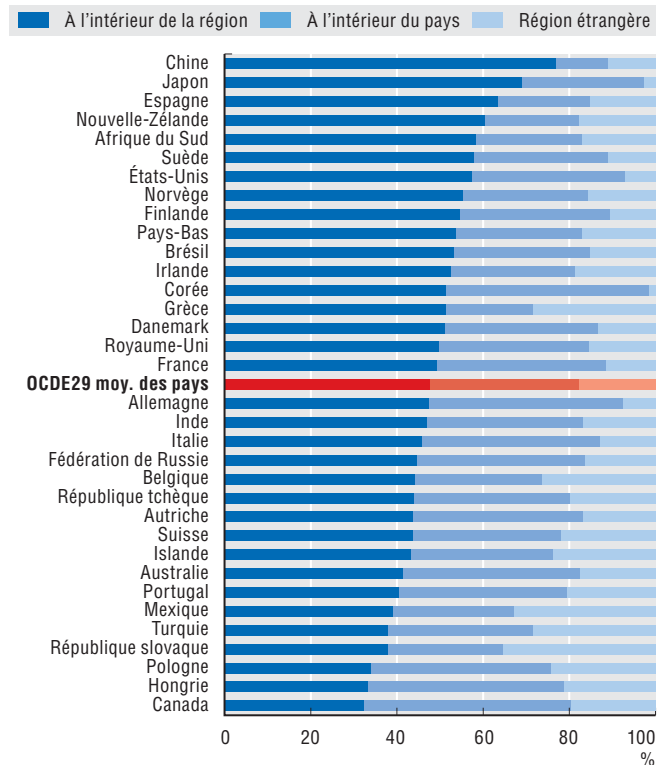
Profils régionaux du co-brevetage

2.51. Demandes de brevets avec un co-inventeur, en % des brevets, moyenne 2008-10



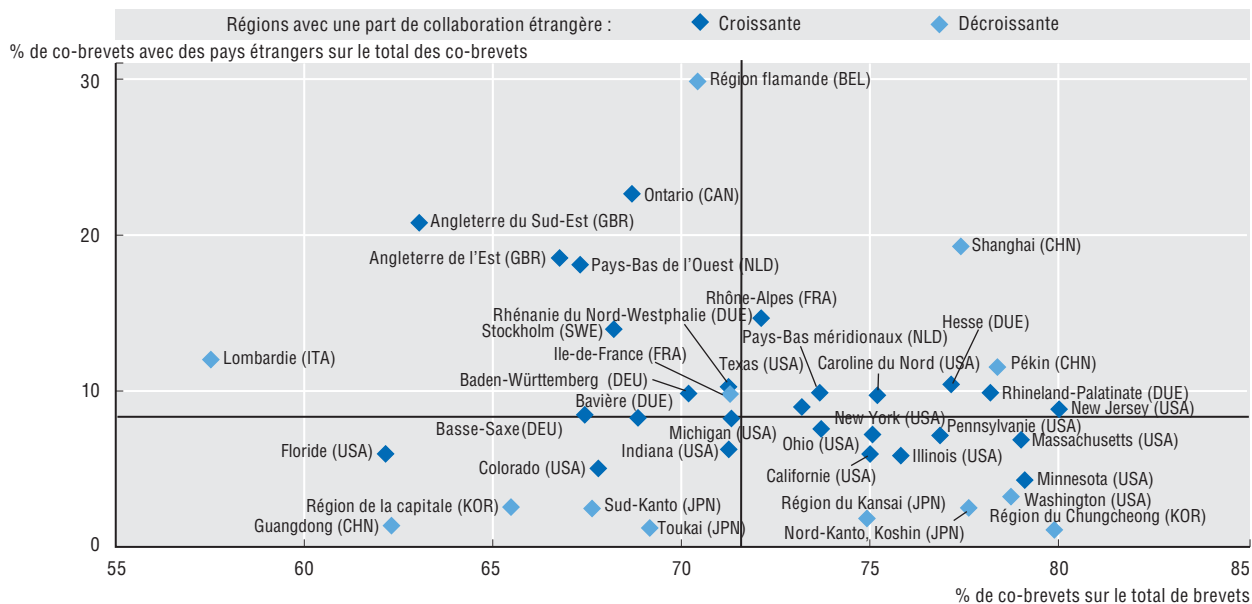
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961678>

2.52. Part des co-brevets par situation géographique des co-déposants, régions TL3, moyenne 2008-10

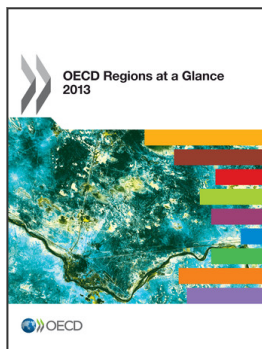


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961697>

2.53. Pourcentage des co-brevets (axe des X) et part des collaborations étrangères (axe des Y) dans les 40 régions ayant le plus grand nombre de demandes de brevets, 2008-10 et par rapport aux valeurs de 1995-97



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961716>



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Profils régionaux du co-brevetage », dans *OECD Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-25-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.